



IL Y A DU (RE)NOUVEAU AU CIMETIÈRE !

Vers un accueil du vivant
dans les espaces funéraires

31 Haute-Garonne
c|a.u.e

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement de la Haute-Garonne
24 rue Croix Baragnon, 31000 Toulouse
05 62 73 73 62
www.caue31.org

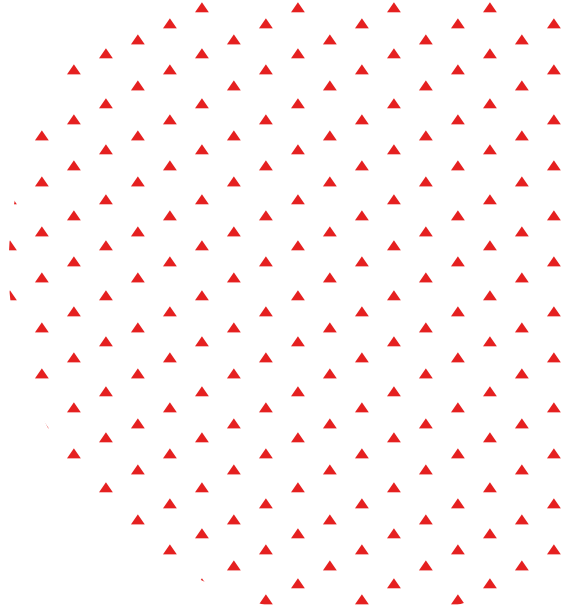
Repenser la conception et la gestion des cimetières

Les cimetières sont des espaces publics singuliers qui doivent être pensés et gérés avec soin, pour le confort des usagers. Ce nouveau paradigme est motivé par plusieurs évolutions :

- Des changements culturels et sociétaux qui amènent à porter un nouveau regard sur ces espaces au sein d'un contexte urbain et paysager.
- Des enjeux environnementaux qui conduisent à des pratiques d'entretien *zéro phyto*, pour préserver la qualité des sols et de l'eau, la biodiversité, la santé des agents et des usagers.
- Des évolutions climatiques qui posent des conditions spécifiques appelant à la désimperméabilisation des revêtements de sols, une végétalisation résistante à la sécheresse, ou l'apport d'ombrage.
- Des moyens limités des collectivités qui appellent à des solutions sobres et économes en temps, en ressources et en deniers publics.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : © CAUE 31 sauf mention contraire précisée dans la légende de l'image.

Photographie de couverture : cimetière de Génos (31)



Sommaire

Un lieu dans la ville04

Changer de regard	06
Penser un espace public singulier	08
S'inscrire dans le paysage	10

Confort et qualité d'usage12

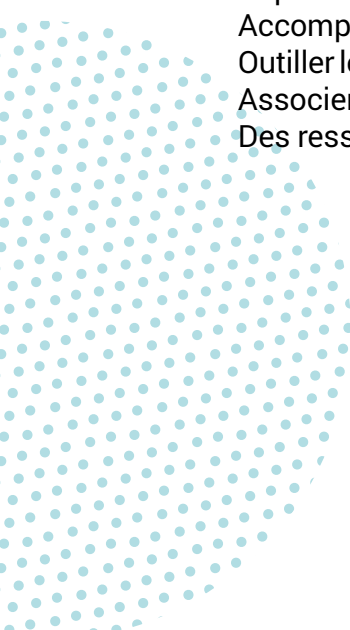
Soigner les seuils et les limites	14
Offrir une diversité de choix de sépultures	16
Assurer cohérence et fonctionnalité du site	18
Réduire l'impact environnemental	20

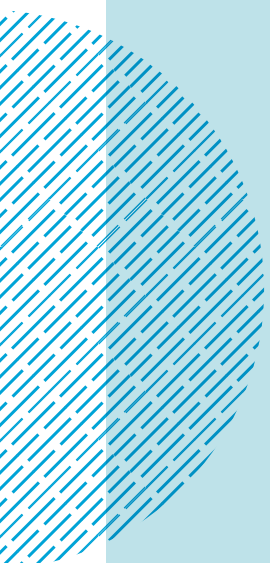
Une gestion avec le végétal22

Repenser les revêtements de sol	24
Diversifier les strates végétales	26
(Ré)introduire l'arbre	28

Passage à l'opérationnel30

Repères réglementaires et législatifs	32
Accompagner les collectivités	34
Outiller les agents communaux	36
Associer les usagers	37
Des ressources pour aller plus loin	38





UN LIEU DANS LA VILLE





Historiquement implantés à proximité des édifices religieux, les cimetières ont été progressivement déplacés aux portes des villes et villages notamment pour des raisons de salubrité publique. La forme traditionnelle qu'on leur connaît date du XIX^{ème} siècle, avec la fin des fosses communes et le développement des sépultures individuelles.

Souvent encore présents en cœur de bourgs ruraux ou "rattrapés" par l'urbanisation, ils doivent être pensés comme faisant partie intégrante de la trame urbaine et non comme des lieux hors la ville.

Un fort enjeu réside dans le choix d'implantation d'un nouveau site funéraire ou d'une extension, afin d'éviter les effets de relégation au contact de fonctions urbaines repoussées en frange. En tant que lieux publics, leur rapport à l'urbain et leur intégration paysagère sont à travailler finement.

Canalet structurant le jardin du souvenir comme une promenade urbaine se prolongeant au-delà du cimetière à Gaillard (74) DEN HENGST Willem - architecte paysagiste © CAUE74

CHANGER DE REGARD

Les cimetières sont des lieux hautement symboliques dont l'aménagement a pourtant trop souvent été dicté par des considérations fonctionnelles. Le passage en gestion communale ou l'offre des opérateurs funéraires ont notamment contribué à une certaine standardisation.

Accueillir de nouvelles pratiques sépulcrales

Les habitudes funéraires ont fortement évolué ces dernières décennies. On observe un rapport différent au religieux avec la déchristianisation des cérémonies ou des cimetières multiconfessionnels. Parmi les changements notables, le recours croissant à la crémation entraîne une nouvelle spatialisation des sépultures, voire une dématérialisation en cas de dispersion des cendres. Selon les habitudes culturelles du territoire ou la proximité d'un crématorium, le choix de la crémation peut devenir majoritaire.

Cavernes au sein de l'espace cinéraire à Pin-Balma (31)



Inverser le rapport entre minéral et végétal

Les enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux amènent à concevoir ou réintroduire différentes strates végétales : revêtements de sol enherbés, strate herbacée variée, couvert arbustif et arboré. Cela tend vers des sites funéraires aux ambiances végétales affirmées.

Cimetière enherbé et tombes végétalisées de vivaces à Génos (31)



S'insérer dans la trame urbaine

L'exemple de la commune de Gerland :

Pour la création d'une extension du cimetière, la municipalité a fait le choix d'un terrain inclus dans l'enveloppe déjà urbanisée.

Si le nouveau cimetière se trouve en vis-à-vis direct de l'ancien, implanté autour de l'église, il propose une toute autre organisation: un lieu de recueillement paysager, conçu comme un parc, dans la continuité des espaces publics du village.

L'extension est organisée en placettes minérales et carrés végétalisés, où seront progressivement accueillies les sépultures.

Le projet se veut mutable et évolutif en fonction des besoins et du budget de la commune. Des matériaux qualitatifs sont choisis en lien avec le périmètre de l'église classée (pierre locale, pavés réemployés)



PENSER UN ESPACE PUBLIC SINGULIER

Le cimetière est un espace où interviennent différents acteurs : la commune en tant que propriétaire du foncier et gestionnaire des parties communes, les familles des défunts comme titulaires d'un titre de concession, des organismes privés (opérateurs funéraires, prestataires, ...). Il n'en reste pas moins un lieu ouvert à tous, usagers comme visiteurs.



Considérer la dimension patrimoniale

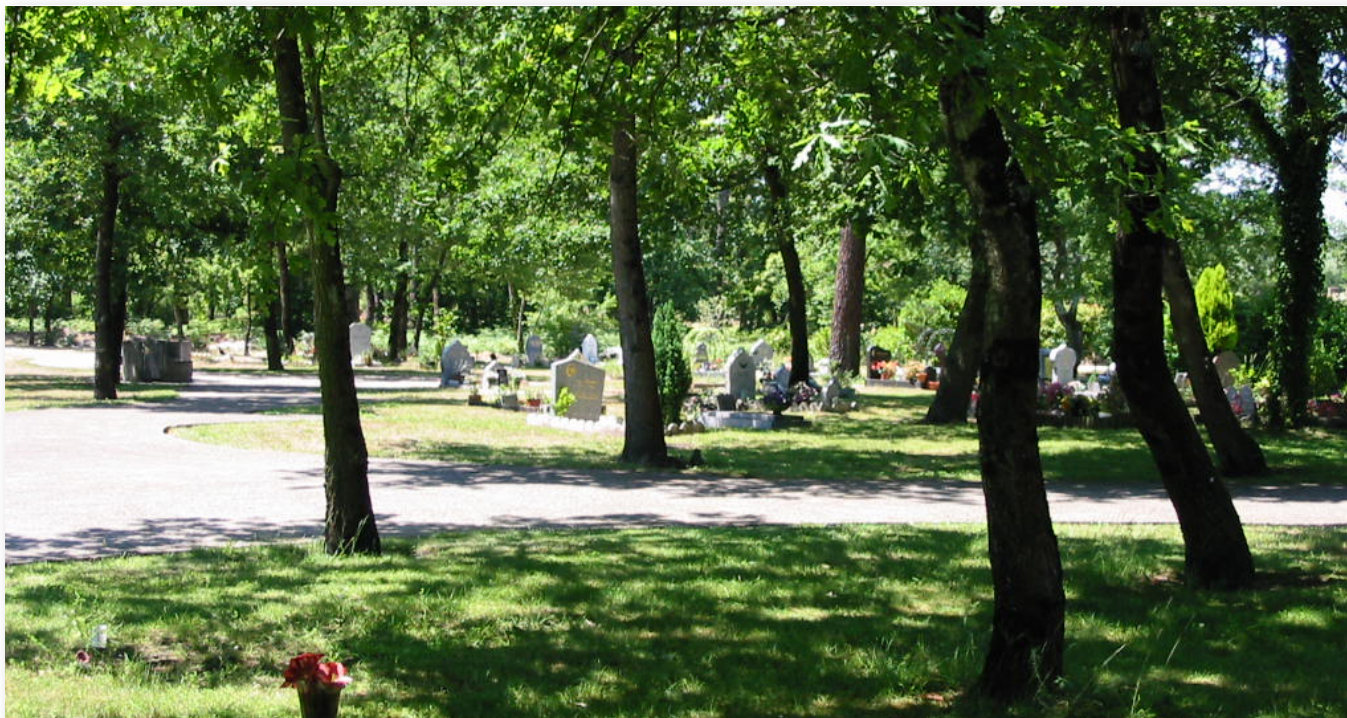
Nombre de cimetières historiques présentent une valeur patrimoniale, au travers du site lui-même et de son histoire, du fait de la présence de bâti traditionnel ou d'éléments mémoriels, par la permanence d'un patrimoine arboré. Lieu avant tout dédié au recueillement des proches, il peut aussi accueillir des visiteurs. Une attention particulière doit être apportée aux matériaux et motifs existants.

Gauche : Abords de la Basilique Saint-Just à Valcabrère (31) /
Droite : stèles anciennes à Beaumont-sur-Lèze (31)

Permettre accès et accessibilité à tous

Un cheminement doux vers le cimetière, des emplacements vélo à l'entrée, des places de stationnement PMR à proximité, sont autant de dispositifs à prévoir pour garantir l'accès au site. Une circulation aisée sur les principaux espaces -à défaut de l'ensemble- est à rechercher pour tous les publics. Différents revêtements de sols peuvent répondre aux contraintes d'accès technique et d'accessibilité tout en répondant aux exigences de perméabilité, de végétalisation ou de facilité d'entretien.

En tant qu'Installations Ouvertes au Public (I.O.P), au titre de la loi handicap, les cimetières sont soumis aux normes pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Penser le cimetière comme un jardin

Une ambiance végétale, arborée, proposant un contact avec la nature, offre des conditions propices au recueillement. La (re)connexion aux cycles du vivant, ainsi que la symbolique associée au renouveau de la végétation procurent de l'apaisement. Le cimetière peut en effet être un espace agréable, voire d'agrément : un jardin de tranquillité.

*" Pour faire un jardin,
il faut un morceau de
terre et l'éternité "*

Gilles Clément -
jardinier et écrivain

Haut : Cimetière-parc de Mérignac - MOE Bordeaux-Métropole (33) / Bas : tombes fleuries à Bouloc (31)



S'INSCRIRE DANS LE PAYSAGE

Qu'il soit implanté en cœur du tissu urbain ou en périphérie, il est important de penser avec soin l'intégration du cimetière dans son contexte. Le rapport qu'il entretient avec le paysage environnant ou plus lointain lui confère des qualités spatiales et environnementales. La prise en compte du socle naturel -conditions de sol et hydrologie- détermine par ailleurs fortement le choix d'implantation.

Ouvrir sur le paysage

La réglementation impose qu'un cimetière soit clos ; il est ainsi souvent pensé comme un espace introverti. Il est cependant possible et bénéfique, selon le terrain, d'offrir une échappée du regard sur le grand paysage. Les vues lointaines depuis le site funéraire qualifient et donnent de la poésie au lieu. A l'inverse depuis l'extérieur, les silhouettes élancées ou émergentes d'une strate arborée constituent des signaux dans le paysage.

Abords du cimetière de Lectoure (32) tourné vers les collines de la Lomagne



S'appuyer sur le socle naturel existant

L'aménagement doit tenir compte de la topographie existante, en limitant les terrassements, afin de garantir une bonne intégration dans le site.

Les structures végétales en place telles que des boisements, haies ou ripisylves, assurent :

- une identité végétale cohérente,
- des continuités écologiques,
- une adéquation aux conditions locales (sol, climat, ...).

Extension organisée en terrasses inscrites dans le versant ensoleillé du vallon à Gratentour (31)



Renforcer les continuités écologiques

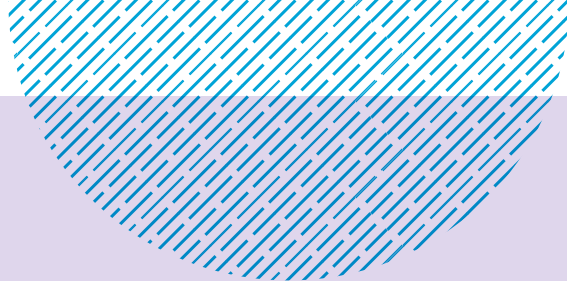
Le cimetière peut pleinement contribuer au renforcement des trames verte, bleue, brune, noire et devenir un espace de nature à part entière. Limites arbustives et arborées, prolongement de structures végétales des abords du site, mise en place de sols perméables et vivants, sont autant de supports de biodiversité.

Haie vive en limite du cimetière qui jouxte un boisement à Castin (32)

Connaître le sol

Une étude hydro-géologique est nécessaire sur le site potentiel en amont de l'implantation ou de l'extension d'un cimetière ([Art. R2223-2 du CGCT](#)). Celle-ci vise à :

- Caractériser le cadre environnemental du site et déterminer les incidences du projet : ressources en eau potable, contexte anthropique, risques naturels, zonages administratifs de protection, etc.
- Évaluer le risque de présence d'une nappe phréatique à faible profondeur. Le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle doit se situer à plus d'un mètre du fond des sépultures.
- Conclure sur la faisabilité du projet, du point de vue du contexte hydro-géologique, en précisant l'aptitude du sol au creusement, sa portance, sa perméabilité.
- Émettre des préconisations sur les types de sépultures possibles, les temps de rotation des fosses en pleine terre, les mesures de gestion des eaux pluviales, etc.



CONFORT

ET



QUALITE

T



Un enjeu fort réside dans le fait de faire passer la qualité spatiale avant la rationalisation de l'espace. La recherche d'optimisation s'est très souvent faite au détriment de la beauté du lieu.

Des éléments clés contribuent au confort des usagers tels que le traitement soigné des entrées, circulations, espaces de rencontre, ou encore une diversité des typologies de sépultures répondant à des aspirations variées. Il s'agit d'assurer une cohérence d'ensemble et une bonne fonctionnalité du site sans banalisation.

Une certaine générosité spatiale, donnant notamment de la place au végétal, n'est pas incompatible avec une utilisation raisonnée du foncier. Le développement de la crémation ou une procédure de reprise de concessions sont l'opportunité de penser autrement l'organisation de l'espace.

L'impact environnemental s'aborde globalement, du choix d'implantation à la composition spatiale, en passant par les pratiques sépulcrales ou les modes de gestion.

Cimetière-parc de Copenhague

D'USAGE

SOIGNER LES SEUILS ET LES LIMITES

Le traitement des limites des cimetières dans nos sociétés occidentales témoigne d'un besoin intrinsèque de marquer un seuil entre monde des vivants et monde des morts. Les limites du cimetière sont à traiter avec soin, d'une part vis-à-vis de l'extérieur et d'autre part vues depuis l'intérieur du site.



Accueillir les défunts et les vivants

Généralement l'entrée du cimetière doit assurer l'accueil des usagers tout en répondant aux fonctions techniques (accès pour le stationnement du corbillard, l'entretien, l'enlèvement des déchets, le fossoyage, etc.). Lors d'un réaménagement, ces fonctions sont parfois dissociées, au bénéfice d'un parvis végétalisé, d'une allée centrale déminéralisée, d'une entrée requalifiée.

Parvis et entrée du cimetière d'Escalquens (31)

Qualifier les limites

S'intégrer à un contexte patrimonial, retrouver une harmonie ou créer des liaisons entre différentes extensions successives, etc. Que ce soit en continuité, en contraste, ou en neuf, il s'agit toujours de s'accorder à l'esprit et à la matérialité du lieu.

i « ... (les cimetières) sont entourés d'une clôture ayant au moins 1,50 m de haut." (Art. R. 2223-2 CGCT)

Cimetière historique ceint d'un muret de pierres et extension entourée d'une haie vive et clôture légère à Villegouge (33) QLAADF paysagiste concepteur © CAUE33





Soigner les abords du site

Le traitement qualitatif des parvis et aires de stationnement notamment, comptent fortement dans la perception du site. Ces surfaces peuvent être perméables et végétalisées. Le parking, parfois surdimensionné par rapport à l'usage courant, peut être mutualisé avec d'autres usages (stationnement résidentiel ou équipement public). Dans des contextes contraints, avec peu d'espace disponible dans l'enceinte même, le foncier extérieur peut être l'opportunité de planter des arbres d'ombrage ou végétaliser des pieds de murs ou clôtures.

Haut : Extension du cimetière et traitement du parvis à Saint-Pierre-de-Lages (31) - Nuances de Vert - paysagiste conceptrice / Bas : Aire de stationnement végétalisée et perméable du cimetière métropolitain de Grammont à Montpellier (34) - Agence Traverses paysagiste concepteur mandataire © Agence Traverses



OFFRIR UNE DIVERSITÉ DE CHOIX POUR LES SÉPULTURES

Les habitudes culturelles sont multiples en matière de choix de sépulture. Elles ont fortement évolué des dernières décennies et doivent trouver des espaces dédiés pour les accueillir. Plusieurs typologies existent et peuvent être portées à la connaissance des familles.

Accueillir avec ou sans concession

Dans un cimetière communal, sont obligatoires :

- La clôture (Art. R. 2223-2 CGCT)
- Le *terrain commun*, espace gratuit de fosses individuelles à destination des personnes ne possédant pas de concession. (Art. R. 2223-2 CGCT)
- L'ossuaire, espace destiné à recueillir les exhumations des concessions non renouvelées (Art. L. 2223-4 du CGCT)
- L'espace cinéraire (Communes de plus de 2000 habitants).

Les espaces réservés pour les concessions doivent être dimensionnés en regard de l'évolution des demandes observées les années précédentes et des projections démographiques sur la Commune.

i Le droit à l'inhumation dans le cimetière est dû (Art L2223-3 CGCT) :

- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune;
- Aux personnes domiciliées sur le territoire même si le lieu de décès est différent;
- Aux personnes qui ont droit à sépulture familiale;
- Aux Français établis hors de France, mais inscrits sur les listes électorales de la commune.



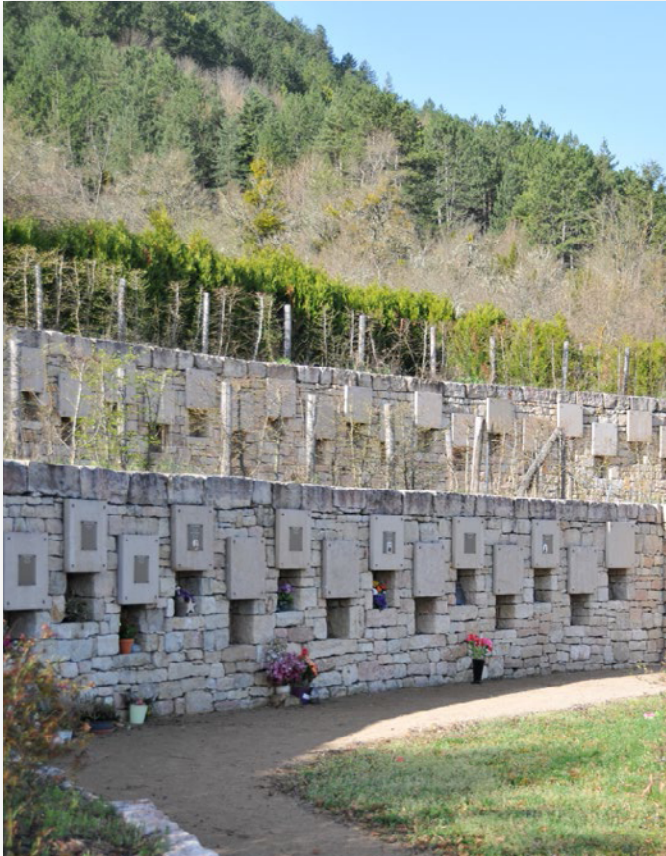
Offrir un espace pour chacun

Deux typologies de sépultures pour l'inhumation de cercueils, se distinguent :

- **Les caveaux**, individuels ou familiaux, préfabriqués ou en éléments assemblés ; généralement en béton avec pierre en surface.
- **Les tombes en pleine terre** avec un aménagement de surface minéral (pierre ou stèle) ou végétalisé.

i Pour une concession, on compte environ 6 m² pour un caveau, 3 à 4 m² pour une tombe en pleine terre.

Emplacements de sépultures en pleine-terre à Escalquens (31)



Développer l'espace cinéraire

L'espace cinéraire comprend un columbarium, des espaces concédés pour l'inhumation des urnes (en cavurne ou pleine terre), un espace aménagé pour la dispersion des cendres dit "jardin du souvenir" (surface enherbée ou puits de dispersion) ainsi qu'un équipement mentionnant l'identité des défunts.

i L'espace cinéraire est obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants (loi du 19/11/2008 avec application à partir du 1^{er}/01/2013). On compte environ 1m² pour une concession destinée à l'inhumation d'une ou plusieurs urnes. Une cavurne peut recevoir jusqu'à 4 urnes.

Columbarium intégré en terrasses à Mende (48)
© CAUE 48



Intégrer la dimension multiconfessionnelle

On constate une déchristianisation des sépultures dans les cimetières. Les signes et symboles, religieux ou non, évoluent et se côtoient. Une multiplicité de confessions sont ainsi accueillies au sein d'un même espace, avec ou sans distinction spatiale.

i Les cimetières sont des espaces laïques (Art L2213-9 CGCT). "Sont soumis au pouvoir de police du maire, (...) les inhumations et les exhumations, sans qu'il soit permis d'établir des distinctions ou des prescriptions particulières à raison des croyances ou du culte du défunt (...)"

Gauche : Carré musulman du cimetière de Colomiers (31) / Droite : cimetière protestant de Gibel (31).

ASSURER COHÉRENCE ET FONCTIONNALITÉ DU SITE

Les cimetières revêtent la dimension symbolique tout en satisfaisant aux exigences fonctionnelles, et inversement. Les aspects techniques (opérations de fossoyage, collectes des déchets) comme les équipements (mobilier, bâtiments, points d'eau) doivent être pensés à l'échelle du site pour une cohérence d'ensemble.



Donner une cohérence

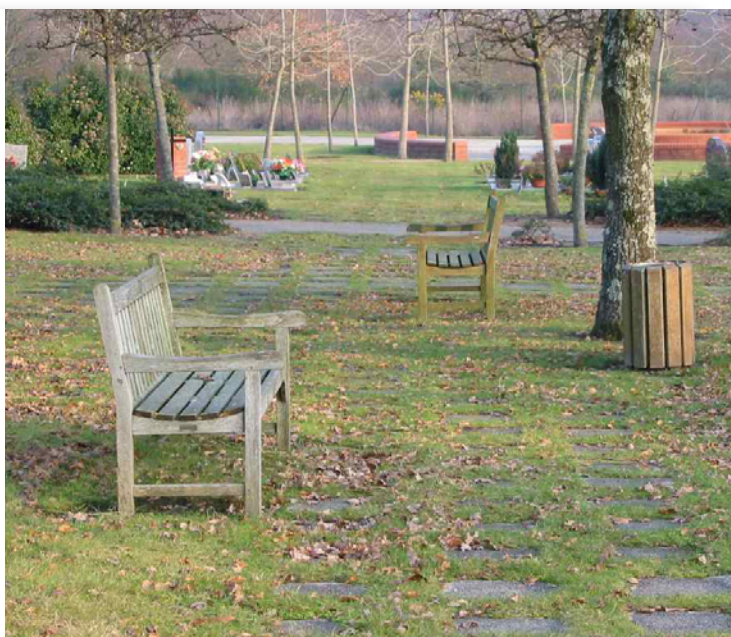
L'harmonie et l'unité reposent notamment sur le traitement d'ensemble des espaces communs (revêtements, végétalisation, mobilier uniforme), et/ou sur des caractéristiques communes des espaces privés. L'aménagement préalable des concessions, dont la personnalisation vient ensuite (plaques, végétalisation), ou le règlement de cimetière, sont des moyens mobilisables.

Emplacements en attente au cimetière
métropolitain de Dijon Mirande (21) © Mayot et
Toussaint - paysagistes concepteurs

Prévoir du mobilier

Pour de nombreux usagers, âgés ou à mobilité réduite, il sera indispensable de faire des pauses. Il s'agit de prévoir des espaces d'assise réguliers dans des espaces stratégiques, agréables et ombragés, comme des invitations au recueillement.

Placette et bancs répartis le long d'allées
de dalles enherbées sur le cimetière de
Vertou (44)





Équiper pour le confort d'usage

Dans un aménagement neuf ou en extension de grande dimension, il est important d'intégrer de nouveaux éléments de programme. De plus en plus de cérémonies civiles se déroulent au cimetière, faisant appel à de nouveaux besoins : abri de rencontre, salle omniculte, sanitaires, etc.

Cimetière paysager de Muret (31) :

1400 emplacements organisés dans une composition paysagère / 1 accueil avec salle d'attente / 1 bureau / 1 espace "serre mains" / 1 salle de cérémonies / sanitaires publics / vestiaires et sanitaires du personnel / locaux techniques / espaces déchets verts / garage.

DEL'ARCHI - Architectes / TOPONYMY paysagiste concepteur / ECR environnement
BE VRD © Bio Vaufray pour Del'Archi

Intégrer et mutualiser les éléments techniques

Les points d'eau, espaces de tri des déchets avec compostage peuvent s'accompagner d'information aux usagers sur les bonnes pratiques d'arrosage (plantes résistantes au manque d'eau), de tri des déchets verts, de suppression des matières plastiques, etc.

Abri pour point d'eau et collecte des déchets dans le cimetière du Bassac à Colomiers (31)



RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Il est important de porter un regard global sur l'empreinte écologique d'un cimetière, tenant compte du foncier consommé, de l'imperméabilisation du sol, mais aussi des pratiques funéraires. Accompagner le changement nécessite de questionner les habitudes culturelles et le cadre législatif qui les traduit.

Retourner à la poussière : quel bilan carbone ?

Le droit français autorise deux modes de sépulture -inhumation ou crémation- avec dans les deux cas l'obligation de la présence d'un cercueil. La provenance des matériaux, le lieu de fabrication des monuments funéraires, les matériaux utilisés pour le cercueil (bois, carton) impactent plus ou moins le bilan carbone de chaque solution. Des pratiques alternatives existent, telles que l'humusation ou terramation (réduction organique naturelle), l'aquamation (dissolution), la promession (réduction par le froid), etc. Pratiquées dans différents pays, elles ne sont pas légales à ce jour en France.²



¹ Chiffres moyens pour chaque scénario exprimés en kg d'équivalent CO₂, considérant les matières premières, la fabrication, le transport des matériaux et du défunt, les déchets, l'entretien, la fin de concession. Source: Étude sur l'empreinte environnementale des rites funéraires - 2017 - Services funéraires de la Ville de Paris. / ² in Art. Gazette des Communes - 22/01/2022 "Humusation, aquamation, promession : mais que cachent ces modes de sépulture écolos ?".

Limiter les pollutions du sol et de l'eau

Outre le bilan carbone, exprimé en quantité de CO₂ rejeté dans l'atmosphère, résultant d'un rite funéraire choisi, d'autres pollutions directes impactent les sites des cimetières. La thanatopraxie, soins de conservation pratiqués lorsque la présentation du défunt est souhaitée, génère des risques toxiques importants. Les substances utilisées (dont le *formaldéhyde*) de l'ordre de 6 à 10 litres par corps, retournent à moyen terme dans le sol, et à long terme dans la nappe phréatique.

Cette pollution chimique s'ajoute à celle qui survient lors d'une inhumation classique (corps isolé dans un cercueil et un caveau, sans contact avec les organismes dégradeurs du sol), car aucune étanchéité durable des tombes n'est possible.

En cas de crémation les produits de thanatopraxie dégagent des gaz toxiques (*dioxine*). Dans l'objectif d'une gestion écologique d'un cimetière, il est important de porter à connaissance du public ces problématiques (affichage, règlement, ...). En tant que collectivité, il est possible d'agir en amont, en instaurant une charte d'engagement pour les familles.



Forêt cinéraire

Ce site d'inhumation d'urnes funéraires biodégradables au pied des arbres invite à vivre le deuil différemment et offre aux familles des lieux de mémoire en pleine nature. Elle s'inscrit à la croisée des chemins du funéraire et de la préservation des forêts.

Signalétique mémorielle discrète au sein de la forêt cinéraire d'Arbas (31) © Elia Conte Douette

Cimetière boisé

A dominante végétale, il a été créé à partir des boisements existants, tel un parc avec des allées, des sous-bois, des bancs. Outre les tombes traditionnelles et la partie cinéraire, le site propose des sépultures sous les arbres qui ne sont marquées que par de simples stèles verticales afin de préserver la nature et la biodiversité.

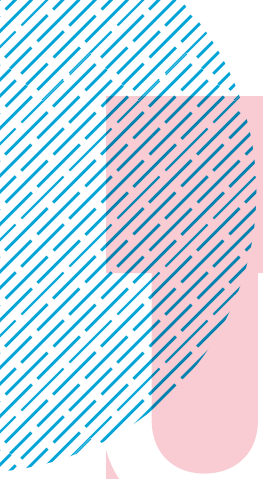
Tombes en pleine terre, cimetière de la Source à Orléans (45) © Atelier Olivier STRIBLEN paysagiste concepteur



Cimetière naturel

Ce lieu de recueillement est pensé pour réduire son empreinte écologique et relier le visiteur à la nature. Dans le respect d'une charte d'utilisation conçue par la conservation municipale des cimetières, le corps ou les cendres sont rendus naturellement à la terre. Déposé en pleine terre, dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables, le défunt ne reçoit plus de soins de conservation, sauf rare exception.

Cimetière de Souché à Niort (79) - réalisation en régie municipale © Peter Mauduit/Ville de Niort



UNE GES

AVEC



LE VÉGÉ

STION



L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières est une nécessité et une obligation légale. Par l'arrêté qui étend la loi Labbé, aucun pesticide chimique de synthèse ne peut être appliqué depuis le 1er juillet 2022, dans tout lieu recevant du public.

Le "zéro phyto" est une formidable opportunité pour repenser les modes de gestion en végétalisant les espaces du cimetières, apportant ainsi de nombreux avantages.

Que l'entretien soit réalisé par les agents communaux ou par un prestataire extérieur, l'objectif est de ne pas générer un surcroît démesuré d'intervention.

Les nouvelles pratiques d'entretien valorisent par ailleurs le travail des techniciens, en passant d'une mission de lutte contre les adventices, à une mission de gestion paysagère plus créative.

Prairie fleurie sur les parterres en attente de concession sur le cimetière du Bassac à Colomiers (31)

TAL

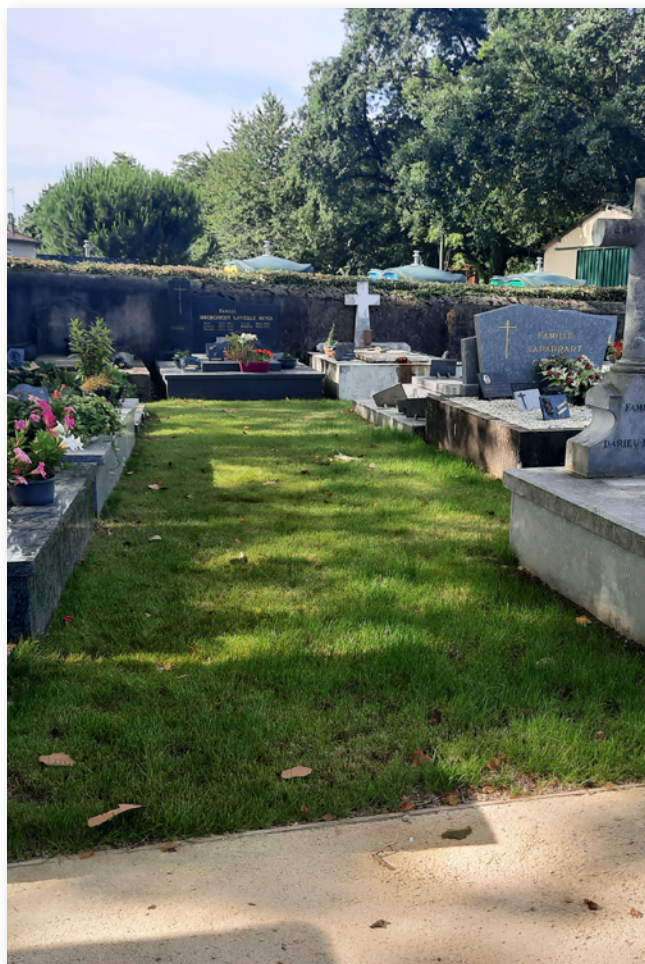
REPENSER LES REVÊTEMENTS DE SOL

Continuer à désherber est une lutte coûteuse et chronophage. Désimperméabiliser et végétaliser les revêtements de sol permet de répondre positivement aux problématiques tant de préservation de l'environnement que de confort d'usage.

Ne plus lutter contre les adventices

Poursuivre la suppression des "mauvaises" herbes des allées en gravillons ou bordures d'espaces en enrobé dans le cadre du zéro phyto, induit des moyens humains et financiers 3 à 4 fois supérieurs. Les méthodes de désherbage sans usage de produits phytosanitaires, comportent des inconvénients notables à considérer :

- le désherbage thermique présente des risques d'incendie en saison sèche et représente une très forte consommation d'énergie (système gaz) ou d'eau (système à vapeur).
- les rares produits de biocontrôle autorisés restent toxiques, nécessitent des passages fréquents avec un coût quatre fois supérieur aux produits précédemment utilisés.
- le désherbage manuel ne peut être envisagé que sur de petites surfaces car il est extrêmement chronophage.



Travailler avec l'herbe

L'enherbement des espaces du cimetière permet de :

- Faciliter la gestion par une simple tonte, plus économique et efficace. Les détails comme les largeurs d'intertombes ou des bordures à niveau visent le passage aisé d'un seul outil,
- Retenir et infiltrer les eaux pluviales (limitation de l'érosion et du ruissellement, réduction des inondations, ...)
- Participer au rafraîchissement des espaces par l'évapotranspiration du sol et de la végétation,
- Créer une unité et un cadre à l'esthétique agréable par une forte présence visuelle du végétal en surface.

Enherbement des allées secondaires en mélange terre-pierre avec drain à Arsague (40) © Territori paysagistes concepteurs

Associer minéral et végétal dans les allées

Des solutions mixtes peuvent être mises en œuvre avec des proportions variables. Le principe de hiérarchisation des allées consiste à différencier les revêtements en fonction de l'usage et de la fréquentation. Par exemple, une allée principale pourra être majoritairement minérale tandis qu'une allée secondaire sera enherbée.

Allées secondaires enherbées avec une bande de pavés de part et d'autre à Figeac (46).



Retrouver ou conserver des sols perméables

Imperméabiliser pour réduire le désherbage n'est pas une solution adaptée. Il s'agit au contraire de désimperméabiliser les surfaces comme des allées en enrobés pour installer une couverture enherbée ou un sol perméable. Sur des supports minéraux perméables comme des allées gravillonnées, selon l'épaisseur en surface et la nature du terrain, un travail du sol pourra se faire : retrait partiel de la couche de gravier, simple grattage, apport ou non de substrat. Dans le cas d'un semi-complet ou complémentaire on privilégiera des mélanges de graminées et vivaces à pousse lente, résistantes à la sécheresse et au piétinement.

Extension du cimetière de Villegouge (33) : allées en pavés, surfaces gravillonnées, pelouses avec pas japonais pour l'accès aux futures concessions © Quand les Arbres Auront des Feuilles - paysagistes concepteurs



DIVERSIFIER LES STRATES VÉGÉTALES

Multiplier les opportunités d'introduire le végétal par des revêtements de sol, une strate herbacée, des limites arbustives ou une strate arborée permet de donner une ambiance très naturelle au cimetière. De nombreuses solutions ne génèrent que peu d'intervention.



Végétaliser les espaces peu accessibles

Les intertombes, pieds de murs d'enceinte, bordures sont généralement des espaces compliqués à entretenir car difficiles d'accès et de largeurs variables. Un couvert végétal par des plantes vivaces, couvre-sol, sedums ou un semi d'annuelles sont des solutions peu contraignantes.

Semis de vivaces ou d'annuelles dans les intertombes à Saint-Lys (31)

Introduire une strate herbacée facile d'entretien

Des plantes vivaces résistantes à la sécheresse permettent de fleurir et qualifier les espaces entre sépultures. Une plantation assez dense, la mise en place d'un paillage -minéral ou végétal- ainsi que le choix d'espèces allélopathiques (inhibant la croissance d'autres végétaux) permettent de limiter le développement d'"indésirables" tout en réduisant les besoins en arrosage. Installées sur les espaces communs, elles peuvent être par ailleurs source d'inspiration pour les particuliers.

Tapis de vivaces à Saint-Orens-de-Gameville (31)





Accueillir la flore spontanée

L'apparition de plantes adventices peut être perçue par certains usagers comme un défaut d'entretien de la part des gestionnaires. Elle peut cependant être maîtrisée et intégrée dans le cadre d'une gestion écologique et différenciée, sur différents espaces du cimetière.

Le principe d'enherbement naturel consiste à laisser pousser progressivement la flore spontanée de façon à obtenir une couverture végétale par des tontes successives. Méthode peu coûteuse et garantissant l'adaptation des végétaux aux conditions de sol et d'hygrométrie, elle demande de la patience, une communication pour expliquer la période de transition et une éventuelle sélection des végétaux.

Enherbement naturel des espaces entre sépultures à Saint-Lys (31)



Semis de roses trémières entre les sépultures à Mornac (33)

(RÉ)INTRODUIRE L'ARBRE

Historiquement, les arbres étaient une composante des cimetières. Essentiels pour la création d'espaces ombragés, ils participent par ailleurs à une ambiance de recueillement et de sérénité pour les usagers. Souvent supprimés au fil du temps, il est important de leur redonner une place.



Mettre en scène les arbres

Évoquant la continuité de la vie depuis l'antiquité par leur feuillage persistant et leur longévité, les conifères comme l'if ou le cyprès d'Italie ont traditionnellement été plantés dans les cimetières. Symboles de renouveau, les espèces caduques sont également les bienvenues.

Les jardins du souvenir sont des espaces privilégiés pour la plantation d'arbres symboliques.

Pin signal au cimetière d'Escalquens (31)

Structurer par la strate arborée

Dans des espaces uniformes faits de juxtapositions de tombes, les arbres constituent des points de repère. À l'entrée, au croisement d'une allée, dans le jardin du souvenir, leurs silhouettes isolées ou groupées sont des marqueurs de l'espace. Les allées structurantes notamment peuvent être soulignées par des alignements d'arbres.

Durtal (49) - Requalification paysagère
du cimetière existant - TALPA paysagiste
concepteur © Arnauld Delacroix





Constituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité

Au-delà de la dimension symbolique, l'arbre peut être vu comme un être vivant, qui va habiter les lieux, offrir la fraîcheur de son ombrage, participer à l'ambiance sonore par des bruissements de son feuillage. Il contribue à la qualité de l'air, participe grandement à la biodiversité. Ainsi, une forte présence de l'arbre est possible, en plantant densément dès la création ou en intégrant le cimetière dans un espace boisé existant. Un diagnostic phytosanitaire ainsi qu'un suivi du patrimoine arboré sera à mettre en place.

Extension du cimetière structurée par des alignements de chênes d'Amérique et bosquets de tilleuls à Pinsaguel (31)

Renouveler l'existant

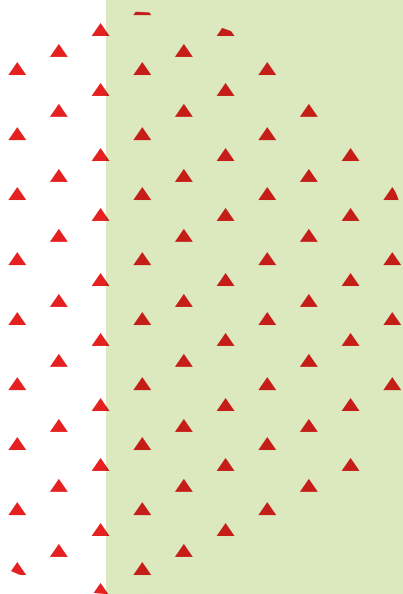
Saisir l'opportunité d'espaces disponibles pour planter ou laisser pousser ! Les procédures de reprises de concessions peuvent être notamment l'occasion de disposer d'espaces où planter dans des cimetières existants. Attention à prévoir un espace suffisamment éloigné des sépultures et une fosse de plantation généreuse. Privilégier dans ce cas les arbres de petit ou moyen développement et des essences au système racinaire pivotant.

Arbre de Judée sur l'ancien cimetière de Niort (79)
© Peter Mauduit/Ville de Niort



PASSAGE

À



L'OPÉRAT



Un projet d'extension ou d'adaptation d'un site funéraire existant implique différentes étapes.

La connaissance de l'existant est essentielle, incluant l'analyse du site et du contexte, le recensement des concessions, l'identification des besoins sur les court, moyen et long termes.

Elle permet de définir une méthodologie adaptée et de solliciter des bons acteurs selon les problématiques à traiter : réglementation d'urbanisme, législation funéraire, conception spatiale et paysagère, gestion environnementale, etc.

Le changement collectif de regard sur l'espace du cimetière requiert, au niveau de la Commune, une implication active des élus, des techniciens et des habitants usagers des lieux.

Durtal (49) - Requalification paysagère du cimetière favorisant la biodiversité - TALPA paysagiste concepteur © Arnauld Delacroix

TIONNEL

REPÈRES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIFS

i Certains renvois au cadre réglementaire sont indiqués dans les chapitres précédents, en lien direct avec une thématique (ex : l'accessibilité, le traitement des limites, l'espace cinéraire, etc.). Ils font notamment référence au Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Massifs séparatifs arbustifs et de vivaces à Saint-Orens de Gameville (31)



Démarches administratives et autorisations

Autorisation préfectorale ou délibération du conseil municipal ?

– Selon l'art L.2223-1 du CGCT la décision relative à l'agrandissement ou à la création d'un cimetière prend la forme d'une **autorisation préfectorale** (arrêté pris après enquête publique) lorsque la localisation de l'extension du cimetière répond aux trois conditions cumulatives :

- dans une commune urbaine soit « (...) *les communes dont la population compte plus de 2 000 habitants et celles qui appartiennent, en totalité ou en partie, à une agglomération de plus de 2 000 habitants* ».
- et à l'intérieur du périmètre d'agglomération.
- et à moins de 35 mètres des habitations*.

– La décision relève d'une **simple délibération du conseil municipal** pour les cimetières situés dans les communes rurales, à l'extérieur du périmètre d'agglomération d'une commune urbaine et à plus de 35 m des habitations.

Autorisations d'urbanisme :

En matière d'urbanisme, en préalable, la compatibilité avec le zonage défini dans le PLU doit être étudiée. La mise en place d'un emplacement réservé, sur un foncier non maîtrisé par la collectivité, pourra être mis en place sur le futur site identifié. L'existence de servitudes d'utilité publique doit être prise en compte, par exemple aux titres de la conservation du patrimoine (périmètre de protection des monuments historiques, site patrimonial remarquable) ou de la sécurité publique (périmètres relatifs à la prévention des risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain, le risque inondation, etc.)

Le règlement : un levier d'action

Le règlement du cimetière peut orienter certains éléments dans sa composition, son usage et sa gestion. Il relève du pouvoir du Maire et peut notamment encadrer :

- **les horaires** d'ouverture : il s'agit de réglementer l'accès tout en respectant le caractère public du lieu.
- **l'aspect général** : il convient de veiller à une certaine harmonie dans l'utilisation des matériaux et la composition des monuments. La seule exigence réglementaire possible concernant l'esthétisme des sépultures est la limitation des dimensions du monument funéraire, en particulier sa hauteur. Il est possible d'émettre des conseils quant à la mise en œuvre de matériaux de provenance locale (ex : pierres des carrières proches).
- **la végétalisation** : il est souvent nécessaire de sensibiliser la population à de nouvelles habitudes et usages du végétal. Le règlement peut préconiser l'utilisation de plantes locales (couvre-sols, vivaces, ...), encourager l'accueil de végétaux spontanés, interdire les plantes invasives, espèces exogènes, plantes artificielles, rappeler l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.
- **les pratiques funéraires** : le règlement peut encadrer (avec la formalisation d'une charte d'engagement) ou simplement porter à connaissance certaines pratiques: présence d'un jardin cinéraire, inhumation en pleine terre sans caveau béton ni monument, soins du corps minimum sans thanatopraxie, cercueil non traité, en matériaux biodégradables, vêtements en fibres naturelles, ...



Jardin cinéraire du cimetière de la Barque à Castres (81)

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Agrandir le cimetière existant ou en créer un nouveau ? Quelles préoccupations environnementales intégrer et avec quel parti formel ? Qui associer à ce projet ? Autant de questions auxquelles il n'existe pas de réponses normalisées. Chaque cas particulier doit amener élus, techniciens et maîtres d'œuvre à rechercher les solutions adaptées à un contexte donné.



Création d'une allée carrossable mixte végétal/minéral et d'une placette d'entrée avec mobilier et vivaces, enherbement sur gravier (hydromulching) à Arrens-Marsous (65) © Territori paysagistes concepteurs

Des acteurs et professionnels à associer

Pour faire émerger une proposition de qualité, la collectivité pourra s'entourer tout au long de la démarche de projet.

- **Services de l'État** pour la connaissance des servitudes applicables; les démarches d'autorisation relatives à une création ou un agrandissement; les démarches d'urbanisme, etc.

- **Bureau d'études en hydrogéologie** pour mener une étude du site et de son sol en amont, dans le cas d'une extension ou d'une création de cimetière.

- **Paysagiste concepteur** pour un apport de compétences croisant les thématiques de gestion de l'eau, prise en compte du sol, nivellement, connaissance du végétal, tout en intégrant usages et fonctionnalité des lieux.

- > pour la conception d'espaces ou l'évolution d'un site existant

- > pour porter une attention particulière à

l'évolution des pratiques de gestion.

L'équipe de maîtrise d'œuvre intégrera si besoin les compétences en architecture.

Des partenaires ciblés sur certaines thématiques :

- **L'Agence Technique Départementale / Haute Garonne Ingénierie** apporte conseil et assistance juridique pour guider les Communes dans la bonne application de la législation funéraire.

- **la Fredon Occitanie** anime et accompagne le réseau des gestionnaires d'espaces verts sur le bon état sanitaire, le développement et l'entretien de leur patrimoine végétal.

- **des associations locales**, dans les domaines de l'environnement, du végétal ou de la participation citoyenne, peuvent favoriser une bonne information ou implication de la population.



Le CAUE 31

Dans le cadre de ses missions, le CAUE peut accompagner la collectivité dans la définition de son projet de création ou d'extension de cimetière, afin de définir une méthodologie opérationnelle adaptée. Il propose une aide à la définition des orientations d'aménagement et à l'établissement d'un pré-programme dans l'objectif de solliciter une maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut également, lors de visites techniques associant élus et techniciens, apporter un regard sur les sites existants, dans un objectif d'aménagement et d'entretien sobres et respectueux de l'environnement (cf. ci-dessous).



OUTILLER LES AGENTS COMMUNAUX

Pour que le projet de végétalisation se mette en place et perdure dans le temps, il est nécessaire qu'il s'appuie sur un plan de gestion. Celui-ci définit le type d'intervention à appliquer dans les différents espaces du cimetière.

Établir un plan de gestion

Véritable mémoire du site, il est un outil d'aménagement et de suivi :

– ÉTAPE 1 : état des lieux

- Faire un inventaire des espaces gérés (nombre de cimetières, surfaces, caractéristiques)
- Lister les pratiques actuelles
- Recenser les moyens humains et matériels à disposition,
- Faire un bilan des coûts à venir avant la réalisation d'aménagements.

– ÉTAPE 2 : tests et expérimentations permettant de choisir la méthode la plus adaptée à la configuration du site, aux outils à disposition, ...

– ÉTAPE 3 : plan de gestion

Identifier et spatialiser les actions à mettre en place sous forme d'un plan accompagné d'un tableau annuel précisant les techniques à employer, leur coût, les outils et fournitures nécessaires, la fréquence d'intervention. L'élaboration du plan de gestion peut

faire l'objet d'une **mission de paysagiste**, soit sous la forme d'une mission spécifique (évolution et gestion d'un site existant), soit intégrée dans un marché de conception et maîtrise d'œuvre (extension ou création).

Il peut également se faire **en interne lorsque les services disposent des compétences nécessaires**, croisant les savoir-faire de plusieurs régies (espaces verts, espaces publics, propreté).

Former les techniciens

Les nouvelles pratiques d'entretien et la mise en place d'un plan de gestion adapté au cimetière nécessite de sensibiliser et former le.s agent.s de terrain. Il s'agit d'opérer la transition d'un métier qui était centré sur la lutte contre les adventices, à un travail attentif et créatif tourné vers la gestion du vivant. Là aussi, paysagistes concepteurs et professionnels du végétal peuvent être sollicités.

Végétalisation et gestion en faveur de la biodiversité : noue végétalisée pour la récolte des eaux pluviales / tonte différenciée des carrés en attente de concession / couvert végétal de vivaces sur les intertombe
Agence TALPA - paysagiste concepteur © Arnauld Delacroix



ASSOCIER LES USAGERS

Les cimetières sont des espaces sensibles où les habitudes sont parfois très ancrées. Bien que les usagers soient de plus en plus en attente d'une présence de nature dans les espaces publics, son acceptation dans le cimetière est progressive. Elle nécessite une attention particulière pour accompagner le changement.



Informier et sensibiliser

L'évolution des pratiques de gestion doit s'accompagner d'une communication adaptée, sur site (panneaux, visites) et par d'autres supports (site internet, journal communal, etc.). Il s'agit de souligner les nombreux avantages de ces changements : la santé des usagers, des agents et de l'environnement, les coûts, l'amélioration du cadre de vie. Ainsi, le projet de végétalisation sera compris et accepté.

Panneau d'information à l'entrée du cimetière de Campsas (82) © CAUE82

Accompagner les phases de transition

La transformation des espaces nécessite souvent des phases de test qu'il est préférable de réaliser progressivement ou sur de petites surfaces. En particulier, les étapes d'enherbement, qu'il soit naturel ou par semis, requièrent du temps et des expérimentations. Ces états intermédiaires doivent être expliqués.

Etat transitoire dans le processus d'enherbement naturel des allées secondaires à Pinsaguel (31)



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Le réseau des CAUE



– **Une nouvelle gestion des cimetières**
Plaquette à destination des élus, CAUE 82 - 2023



– **Zéro phyto dans les cimetières c'est possible : 1h pour enterrer les idées reçues !**
webinaire FREDON Occitanie et les CAUE d'Occitanie - 2022
Visible en rediffusion



– **De la pierre à l'herbe, des cimetières en mutation**
Dossier CAUE44 - 2011



– **Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc national des Pyrénées ?**
Guide en corédaction PNP, CAUE64 et 65, Bureau d'Etudes Territori - 2016.

Extrait du site www.caue-observatoire.fr

l'observatoire caue

Terme recherché : cimetière

85 réponses Trier par : Date de réalisation ▾ Typologie Région Département

Un cimetière paysager Villegouge (33) QLAADF - THON HON Marina - paysagiste concepteur	Jardin du souvenir Solaize (69) Atelier LD	Agrandissement du cimetière Liernais (21) Atelier Correia et Associés - architectes	Cimetière Saint-Marc-Jaumegarde (13) Huit et demi - architectes
Extension du cimetière communal Longes (69) HORS LES MURS ARCHITECTURE - RIGOT Joseph - architecte	Cimetière Beausoleil Les Sorinières (44) ATELIER Philippe MADEC - architectes-urbanistes - paysagistes concepteurs	Cimetière Auvers-le-Hamon (72) BAPST Lorraine - architecte - FEUILLE A FEUILLE - paysagistes	Cimetière paysager Gerland (21) Agence Mayot-Toussaint - paysagistes concepteurs

Liens utiles

– Agence Technique Départementale / Haute Garonne Ingénierie

Conseil en Diagonale N°14 : "Législation funéraire"

Numéro dédié aux opérations
funéraires, à la gestion du cimetière
et aux sépultures - 2024

www.atd31.fr

Base documentaire : Veille
juridique et articles réguliers sur la
réglementation des cimetières et la
législation funéraire.

www.atd31.fr

– *Guide de conception et de gestion écologique des cimetières*

Agence Régionale de la Biodiversité
Ile-de-France / Institut Paris Région -
2022

www.arb-idf.fr

– CNFPT

Le Centre National de la Fonction
Publique Territoriale propose
régulièrement des formations
à destination des agents
administratifs et techniciens de
terrain au sujet des cimetières.

www.cnfpt.fr

– *Inhumation vs crémation Etude sur l'empreinte environnementale des rites funéraires*

Fondation des Services funéraires
de la Ville de Paris - 2017

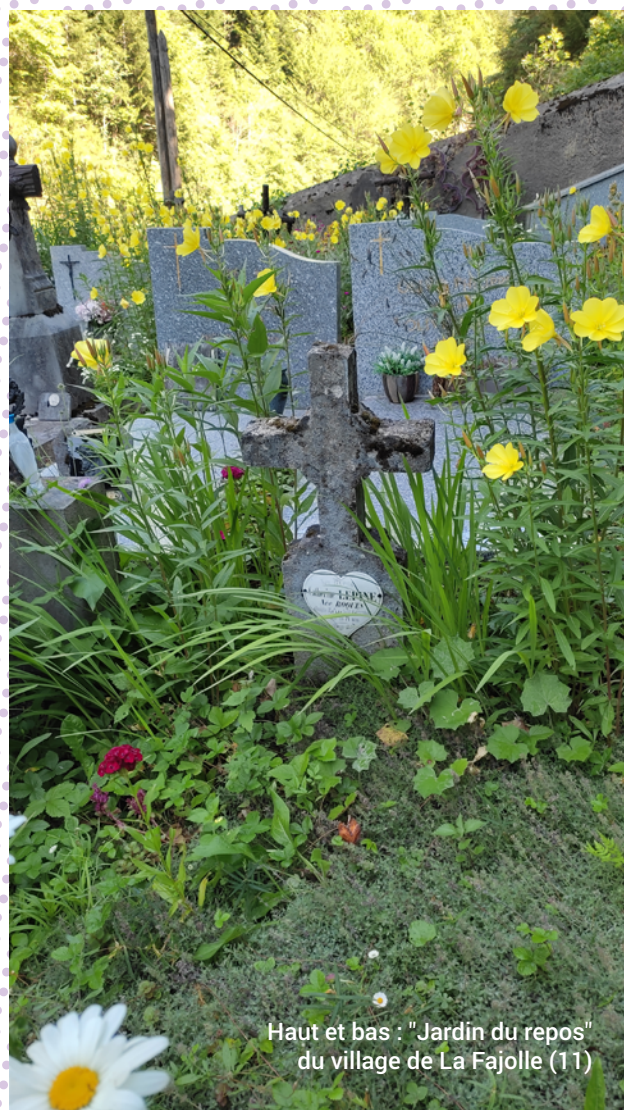
www.servicesfuneraires.fr

– Humo Sapiens

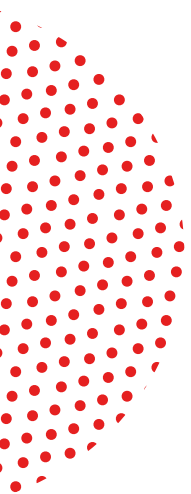
Pour une mort régénérative :

L'association agit pour rendre la
terramation accessible en France :
"Transformer nos corps en humus, nos
tombes en arbres et nos cimetières en
forêts"

humosapiens.fr



Haut et bas : "Jardin du repos"
du village de La Fajolle (11)



LE CAUE DE HAUTE-GARONNE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental d'information, de sensibilisation, de conseils, gratuit et ouvert à tous.

Il a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans des missions de sensibilisation du grand public et des élus, de conseil auprès des particuliers et des collectivités locales et d'actions pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées.

Ses statuts

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

Ses missions

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Favoriser les échanges et la concertation ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.